

| AJOUTS ET PRECISIONS DU REGLEMENT SPR |

La commune de Saint-Benoit-sur-Loire est dotée d'un règlement « Site Patrimonial Remarquable », anciennement AVAP, appliqué par la commune depuis mars 2017. Après une première période d'instructions et d'autorisations, il s'est avéré que quelques ajustements et modifications du règlements se sont révélés nécessaires à sa bonne compréhension.

Afin de comprendre la nature des modifications à apporter, une série de réunion de travail a été organisée avec la commission locale, en commençant par une évaluation et un diagnostic du règlement actuel, en s'appuyant sur l'écoute croisée des retours d'expériences, des services instructeurs de la commune, des services de la conservation et de la commission locale.

Cela a permis de dégager les orientations de modifications, qui ont été faites dans l'esprit du règlement. Ce dernier étant d'abord un outil pédagogique, puis réglementaire. Son but est de protéger le patrimoine remarquable de Saint-Benoit-sur-Loire tout en laissant la place à une architecture contemporaine sobre, intégrée et respectueuse du paysage. Il est écrit entièrement en écriture positive et chaque règle est précédée d'un constat pour une meilleure compréhension. Enfin il est organisé par typologie.

Les modifications sont mineures, et tout comme le règlement, s'appuient sur le génie du lieu de Saint-Benoit-sur-Loire, sur son paysage et son architecture vernaculaire, avec une visée écologique. Ces précisions et compléments concernent d'une part le traitement des clôtures et portails, la rédaction d'articles sur les abris de jardin et annexes, et notamment les haies. Des précisions ont été apportées à propos de leur traitement dans les entrées de ville, des illustrations ont été ajoutées à titre d'exemple, et des liserés de couleurs ont été ajoutés sur les cartes de zonage pour une meilleure compréhension. D'autre part, elles concernent la rédaction d'article sur des abris de jardin et annexes, qui participent au caractère rural de la commune. Un article sur le traitement des piscines et bassins a également été intégré. Enfin, un article a été rédigé sur les enseignes et vitrines commerciales, qui n'avaient pas été traitées jusque-là. Deux typologies de devantures ont été traitées pour permettre aux boutiques de s'intégrer au bâti de Saint-Benoît-sur-Loire. Enfin, un nuancier a été réalisé pour un meilleur accompagnement. Il a été défini à partir des tonalités et des valeurs présentes dans l'architecture et le paysage de Saint-Benoît-sur-Loire.

Il s'agit donc de petites modifications, ajoutées dans un souci de respect du paysage vernaculaire de Saint-Benoit-sur-Loire et dans une démarche écoresponsable.